

130. — 8 MARS 1856. — *Acceptation de la loi du 5 janvier 1856 qui accorde la naturalisation ordinaire au sieur Strous (Gérard), garde-digues au canal de Maestricht à Bois-le-Duc, né à Neer (Limbourg cédé), le 17 septembre 1804, domicilié à Neeroeteren (Limbourg).* (Monit. du 17 mars 1856.)

131. — 8 MARS 1856. — *Arrêté royal par lequel le sieur de Clercq (Alexandre) est promu au grade de commandeur de l'ordre de Léopold.* (Monit. du 20 mars 1856.)

Motifs. « Voulant donner au sieur de Clercq (Alexandre), sous-directeur des affaires commerciales et des consulats au département des affaires étrangères de France, un témoignage de notre haute bienveillance. »

132. — 10 MARS 1856. — *Loi qui ouvre un crédit supplémentaire de 11,250 francs au budget du département des affaires étrangères pour l'exercice 1855 (1).* (Monit. du 19 mars 1856.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Il est ouvert au département des affaires étrangères deux crédits supplémentaires, l'un de 8,250 fr., à l'effet de solder une prime due pour un service d'essai entre Anvers et Istapa de Guatemala, service effectué le 14 janvier 1854, l'autre de 3,000 fr. pour le payement d'une prime due du chef du doublage en métal du navire *Vasco de Gama*, dans le courant du mois de février 1855.

Le premier de ces crédits formera l'art. 52, le second l'art. 53 du budget du ministère des affaires étrangères pour l'exercice 1855.

Art. 2. Ces crédits seront couverts au moyen des ressources ordinaires du budget de 1855.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des affaires étrangères, V^o VILAIN XIII.

133. — 10 MARS 1856. — *Loi qui maintient*

pour 1856 le mode de formation des jurys d'examen pour la collation des grades académiques, établi provisoirement par la loi du 15 juillet 1849 (2). (Monit. du 14 mars 1856.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le mode de formation des jurys chargés des examens, établi provisoirement par le § 1^{er} de l'art. 40 de la loi du 15 juillet 1849 (*Journal officiel*, n^o 200), est maintenu pour l'année 1856.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre de l'intérieur, M. P. DE DECKER.

134. — 10 MARS 1856. — *Arrêté royal par lequel l'administration communale d'Olné est autorisée à percevoir, pendant dix années consécutives, à partir d'une époque à fixer par M. le gouverneur de la province, un droit de barrière sur le chemin empierré d'Olné à Ayeneux. — Les lois et règlements qui ont pour objet la police du roulage, le mode de perception, ainsi que le cahier des charges de la perception des droits de barrières sur les routes de l'État, sont rendus applicables au chemin désigné ci-dessus.* (Monit. du 14 mars 1856.)

135. — 10 MARS 1856. — *Arrêté royal qui autorise : 1^o l'administration communale de Bouffoulx à percevoir, pendant dix années consécutives, à partir du 5 mai 1856, un péage égal aux trois cinquièmes du droit de barrière des grandes routes sur le chemin empierré de Châtelet à Gerpennes ; 2^o l'administration communale d'Acoz à percevoir pendant le même délai, à dater de la même époque et sur le même chemin, un droit de péage égal à la moitié du droit de barrière des grandes routes. — Les lois et règlements relatifs à la police du roulage sur les grandes routes sont rendus applicables au chemin désigné ci-dessus sur le territoire des communes de Bouffoulx et d'Acoz.* (Monit. du 14 mars 1856.)

(1) Présentation à la chambre des représentants le 18 janvier 1856. — Exposé des motifs (*Annales*, p. 410). — Rapport par M. Van Iaeghem le 13 fév. — Discussion et adoption le 18, à l'unanimité.

Rapport au sénat par M. Michiels-Loos le 6 mars. — Discussion le 7 et adoption le 8, à l'unanimité.

(2) Présentation à la chambre des représentants le 31 janvier 1856. — Exposé des motifs (*Annales*, p. 508). — Rapport par M. Wasseige le 8 février. — Discussion et adoption le 14, à l'unanimité.

Rapport au sénat par M. de Block le 5 mars. — Discussion et adoption le 7, par 37 voix contre 2.